





La campagne régionale d'information sur les risques industriels majeurs

Guillaume BREJASSOU (SPIRAL), Corinne THIEVENT (SPPPY), Isabelle CHARPIN (APORA)

Lancée à l'automne 2018, la campagne *Les Bons réflexes* vise à informer préventivement 2,9 millions de citoyens d'Auvergne-Rhône-Alpes sur les risques industriels auxquels ils sont exposés et à faire largement connaître les consignes réflexes à appliquer en cas d'accident majeur. Reproduite tous les cinq ans depuis les années 1990, cette campagne d'information a pris en 2018 une ampleur inédite avec l'intégration de l'ex-Auvergne et la décision de déployer des actions de sensibilisation régulièrement pendant cinq ans.

Des campagnes mutualisées : une initiative locale mieux informer les citoyens

Il existe en France un certain nombre d'installations industrielles génératrices de risques pour les populations riveraines ; dans la mesure où un accident qui y surviendrait pourrait avoir des effets en dehors du site industriel. Dans ce contexte, un des piliers de la politique nationale de prévention des risques concerne l'information préventive des populations. Il est en effet primordial que les riverains exposés soient conscients de l'existence et de la teneur de ces risques, connaissent les

moyens d'alerte et surtout retiennent les consignes réflexes à tenir afin de pouvoir être acteur de leur propre sécurité en cas d'accident majeur.

Les 4 bons réflexes essentiels :

- se mettre à l'abri à l'intérieur d'un bâtiment fermé ;
- écouter la radio pour s'informer sur la situation ;
- ne pas téléphoner;
- ne pas aller chercher ses enfants à l'école.

RISQUES LES PONS INDUSTRIELS PLEVES.

Début de l'alerte...

Début de l'alerte...

Eccuter France Bleu France Bleu France Bleu France Info France Info

Concrètement, lorsqu'un établissement industriel présente de tels risques, le préfet de département fait établir un Plan particulier d'intervention (PPI), dont le périmètre dépend notamment de la nature et de l'ampleur des risques en présence. L'industriel a la charge d'informer, au moins tous les cinq ans, l'ensemble des populations résidant à l'intérieur de ce périmètre en leur faisant notamment parvenir des brochures d'information présentant les risques en présence, les moyens d'alerte et *les Bons réflexes*.

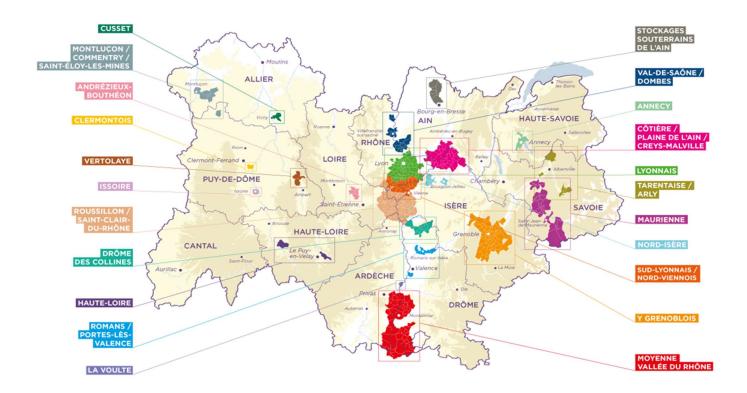
La diffusion de cette information préventive sous forme de campagne mutualisée n'est en revanche pas prescrite par la réglementation. Il s'agit d'une pratique historique dans la région, initiée dans le Rhône puis l'Isère au début des années 1990, à la demande des préfets de département. L'objectif

premier concernait les habitants des secteurs exposés aux risques d'un nombre important d'installations à risques, qui, en l'absence d'une telle démarche, auraient pu recevoir de manière désordonnée différents supports d'information émanant de chacun des industriels de leur secteur. Grâce à ces campagnes, ces citoyens reçoivent une seule et unique brochure, dispensant une information homogène et complète sur l'ensemble des établissements à risques qui les concernent.

Après ces premières expériences réussies, une campagne conjointe Rhône-Isère a été organisée en 2003, puis la démarche a été étendue à l'ensemble de l'ex-région Rhône-Alpes en 2008 et 2013. Enfin en 2018, la campagne intègre également l'ex-région Auvergne et concerne au total 122 établissements à risques dans 11 départements, dont :

- 99 établissements industriels Seveso
- 5 stockages souterrains de gaz
- 8 sites nucléaires (dont 4 centrales nucléaires en activité)
- 4 infrastructures de transports de matières dangereuses,
- 6 laboratoires biologiques à risques.

Elle se décline sur 22 bassins d'information (cf. carte ci-après) pour chacun desquels une brochure spécifique présentant les sites industriels du secteur a été produite. Au total, 1,6 millions de brochures accompagnées d'un magnet consignes, ainsi que 50000 affichettes ont été diffusées dans les 410 communes concernées. L'ensemble des brochures est disponible au format électronique sur www.lesbonsreflexes.com



Une gouvernance collégiale

Sous la responsabilité du préfet de région, l'organisation de cette campagne est coordonnée par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, le SPIRAL (secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et des risques dans l'agglomération lyonnaise), le SPPPY (secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et des risques dans la région grenobloise) et l'APORA (Association régionale des entreprises pour l'environnement).

Un comité de pilotage, coprésidé par MM. Da Passano et Guerrero, respectivement vice-président de la Métropole de Lyon et de Grenoble Alpes Métropole et par M. Mathieu, directeur adjoint de la DREAL, valide les principales orientations. Il regroupe les représentants de l'ensemble des parties prenantes (services de l'État en charge des risques, de l'environnement et de la sécurité civile, éducation nationale, etc., industriels, collectivités territoriales, associations, etc.) Ces mêmes acteurs contribuent à des groupes de travail qui planifient et accompagnent des actions de sensibilisation ciblant différent publics (scolaires, élus, entreprises riveraines des usines, etc.).

Une campagne sur cinq ans plutôt qu'une campagne tous les cinq ans

L'enjeu de maintenir la vigilance du grand public entre deux campagnes réglementaires quinquennales a rapidement été identifié par le COPIL. Dès lors, le principe d'une campagne inscrite dans la durée, avec un déploiement régulier de diverses actions de sensibilisation a été retenu. Il est donc attendu que les acteurs locaux (collectivités locales, industriels, associations, etc.) s'impliquent dans ces actions de communication voire en initient eux-mêmes.





A cette fin, un label *Les bons réflexes* a été créé pour accompagner et valoriser les différentes actions. Une journée annuelle des acteurs du label *Les bons réflexes* a également été instaurée. Le 8 octobre 2019, sa première édition a réuni environ 80 acteurs régionaux de la prévention des risques et a permis de mettre en valeur la vingtaine d'actions labellisées déployées au cours de la première année de la campagne.

Parallèlement, l'espace *Ressources* du site internet <u>www.lesbonsreflexes.com</u> met à disposition de nombreux outils et supports de communication, à l'instar de des vidéos courtes et didactiques permettant d'illustrer les bons réflexes ou encore le jeu de société Riskape-Game créé par l'association MNLE-69 et labellisé Les bons réflexes.

En outre, diverses actions destinées aux jeunes publics et aux scolaires sont déployées en lien avec l'éducation nationale (parcours thématiques dans les musées, pièce de théâtre « Et si ça arrivait ? », Bus info risques, dessin animé pédagogique Arlette la tortue d'Alerte, etc.)

Les actualités de la campagne d'information, sont régulièrement publiées sur notre site internet et sur notre page facebook : www.facebook.com/bonsreflexes